



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Syndicat Le Lac de Vassivière en séance du 18 juin 2026

Nombre de voix des 22 membres titulaires	60
Nombre de voix titulaires présents	42
Nombre de voix suppléants présents	1
Nombre de voix pour les pouvoirs	6
Nombre de voix total	49
Date de la convocation	10/06/2026
Certifié exécutoire le	19/06/2026
Date d'affichage	19/06/2026
Envoyé en préfecture le	19/06/2026

CS-51/26

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi dix-huit juin deux mille vingt-six à neuf heures, en salle de réunion du pôle tourisme du Syndicat à Auphelle 87470 Peyrat le Château, sous la présidence de M. JUSTINIEN Rémi, Président.

Monsieur Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

Membres Titulaires présents avec vote : M. BUYS Anthony (1voix), M. DARBON Alain (5 voix), Mme DEFEMME Catherine (3 voix), M. DELEFOSSE Laurent (1 voix), M. DENIZOU Jean

(1voix), M. DURRIEU Michel (5 voix), M. FERRAND Marc (1 voix), M. JUSTINIEN Rémi (5 voix), M. LAFRIQUE Philippe (5 voix), Mme LAPORTE Martine (1 voix), Mme MICHON Marie-Hélène (5 voix), Mme NICOUX Renée (3 voix), M. ROUGIER Serge (1 voix), Mme SIMONET Valérie (3 voix), M. SIMONS Benjamin (1 voix)

Membres suppléants présents avec vote : Mme DALLIERE ROZENFELD Lolita (1 voix)

Membres suppléants présents sans vote : Mme MAZAUD WITTMANN Marie France, M. VERLINDEN Denis

Membres excusés: M. PAGES Jean Louis (5 voix) donne pouvoir à M. JUSTINIEN Rémi, M. DUMONT ST PRIEST Hubert (1 voix) représenté, M. LULEK Michel (1 voix) donne pouvoir à M. SIMONS Benjamin,

Membres absents : M. GUERIN Guillaume (5 voix), Mme LATUS Marion (5 voix), M. LEGER Jean-Luc (3 voix),

Délibération 51-26: Création régie site de Pierrefitte

Dans le cadre de plusieurs demandes pour l'espace camping de Pierrefitte, il convient de créer la régie suivante :

- 1 régie d'avances et de recettes site de Pierrefitte

L'assemblée délibérante doit donner l'autorisation au Président pour la création de cette régie conformément à l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à 49 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Donne l'autorisation au Président pour la création de cette régie conformément à l'article L.2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beaumont du Lac, le 18/06/2026

Le Président Rémi JUSTINIEN